

Auvergne

la ligue de
l'enseignement

Fédération des Associations Laïques 63

N° 434 • JANVIER / FÉVRIER 2012

laïque



DOSSIER
**L'enfance
qui souffre**

P. 4/5

ÉDUCATION & LOISIRS

**Séjours
avec Vacances
pour tous**

P. 7



ÉDITO

Nous savons que l'année 2012 sera une année chargée d'enjeux importants et déterminants à plus d'un titre et qui nécessitera une forte mobilisation de nos associations et de leurs adhérents.

Notre pays est frappé par une crise économique qui va bien au-delà de nos frontières et dont on dit parfois qu'elle n'aurait pas d'équivalent depuis les années trente... Il est évident que des mesures seront à prendre et, partant, des choix seront à faire qui ne nous épargneront pas, nous, fédération, associations, militants engagés sur le même chemin, pour le même objectif.

2012 sera une année d'élections qui nous engageront et nous mobiliseront également...

Voilà quelques enjeux majeurs pour 2012... Mais encore ?

Il est bien difficile et délicat de se projeter dans l'avenir, dans un monde en accélération constante. Aurions-nous prévu, il y a un an, le basculement d'un monde qui nous a surpris ? Les révolutions arabes, qui renversent leurs régimes, au nom de la recherche du bien-être économique, au nom de la fin de la corruption, de la dignité humaine et qui ne manqueront pas de jouer un rôle sur les équilibres géopolitiques en 2012...

Aurions-nous prévu ces catastrophes qui plongent un pays dans la détresse et le désespoir ?

Comme il est bien difficile et peut-être vain de formuler des vœux pour 2012... ! Et puis, de quel pouvoir disposons-nous ? Nous pouvons en effet nous interroger.

Notre vie sociale et politique n'est-elle pas dépendante de femmes et d'hommes sur lesquels nous avons bien peu de moyens d'action ou de pression... Ne sommes-nous pas simplement témoins, spectateurs, voire victimes et rarement acteurs ?...

La démocratie reste toujours à construire, mais que faire, protester, encore et toujours ?

Formulons tout de même le vœu que le souci de celles et ceux qui prétendent conduire le pays sera de faire droit à la justice, à l'égalité, à la solidarité en ce monde, de faire régner la transparence, souci le plus démocratique qui soit. C'est bien l'idéal que nous portons à la Ligue... Que chaque citoyen ait le droit de vivre dans une société dans laquelle il ne serait pas manipulé par des puissances occultes exerçant sur lui une domination sans aucune prise ni action possible sur celle-ci.

Vivons et envisageons 2012 avec optimisme... Nous savons que les femmes et les hommes qui constituent notre mouvement sont suffisamment éclairés et convaincus, suffisamment engagés, qu'ils poursuivront avec enthousiasme le chemin de leurs engagements...

Gérard Chanel

Un nouveau regard sur le bénévolat

2011 a été l'année européenne du bénévolat et du volontariat. Nous avons consacré dans notre numéro de juin dernier la une à l'engagement associatif et le bénévolat et notre dossier aux amicales laïques. La Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) dont fait partie la Ligue de l'enseignement a réalisé des travaux qui contribuent à changer le regard sur le bénévolat.

Consensus sur l'action des bénévoles

Le grand public admire l'altruisme, le dévouement des militants associatifs. Les pouvoirs publics célèbrent la souplesse des structures, leur réactivité, leur créativité. Appréciés, motivés, nombreux, ils rallient tous les suffrages. Mais une telle unanimité cache des malentendus ou des non-dits. Là où les bénévoles dans leur dialogue avec les pouvoirs publics mettent volontiers en valeur leur savoir-faire, voire leur "professionnalisme", le grand public s'intéresse avant tout à ce qu'on réponde à ses attentes et guère aux questions de mise en œuvre. Les associations sont aussi souvent vues comme un monde à part (ni public ni lucratif) mais parfois devant répondre à des besoins de notre société voire à des besoins élémentaires. Dans le contexte de la crise actuelle, qui souligne à la fois une détresse sociale et le manque de moyens de l'État, la réponse apportée à des besoins sociaux apparaît aussi indispensable que méritoire. On crédite enfin le bénévole d'une forte capacité d'engagement mais on craint toujours la potentielle mauvaise foi du militant et ses convictions fortes.

Place des bénévoles dans les associations

Traditionnellement abordé sous l'angle individuel, le bénévolat fait l'objet d'analyses nombreuses sur "la fin des militants" ou les "nouveaux militants". Tout un ensemble de recherches a mis en évidence l'effet de l'individualisation de la société et de l'affaiblissement des idéologies sur l'engagement et le bénévolat.

La CPCA a mené une étude, sous la conduite de la sociologue Stéphanie Rizet, sur les compétences qu'acquière le bénévoles dans les associations. Si 85 % des associations ne sont pas employeuses, le monde associatif connaît depuis une trentaine d'années une croissance massive de ses effectifs salariés qui approchent aujourd'hui les deux millions. Ce phénomène a entraîné de profonds changements dans les pratiques des bénévoles : intervenir dans des situations de travail

aux côtés de salariés de l'association ou d'autres professionnels nécessite en effet un cadrage précis de la place qui est dévolue à chacun afin d'éviter la concurrence et le conflit. L'utilisation de procédures et d'outils issus du salariat (profils pour le recrutement, fiches de poste, formation, etc.) constitue pour les associations un principe d'organisation et de cadrage qui répond à cette préoccupation. Parallèlement, les modalités d'intervention et de financements publics se sont largement transformées. Elles privilégient toujours plus des actions précises et bornées dans le temps, les appels d'offres et les appels à projets par une logique de prestation plutôt que de partenariat. Dans un tel contexte, le bénévolat peut devenir une ressource non négligeable : d'une part, il constitue un argument valorisable dans un dossier de financement ; d'autre part, il n'est plus seulement question d'engagement au service d'un projet mais aussi de ressource de main-d'œuvre dans un processus de production. Certaines activités bénévoles sont ainsi soumises aujourd'hui à une demande croissante d'efficacité, tout comme celle des salariés.

Les obligations juridiques, comptables et fiscales dont les associations sont l'objet se sont fortement alourdies ces dernières années. Une certaine technicité devient nécessaire, notamment pour tous ceux qui se chargeront d'organiser ou d'animer ces activités. L'accolement des deux termes, compétences et bénévoles, ne constitue pas une évidence.

Crise du bénévolat ?

Si des inquiétudes existent, elles sont proportionnelles aux compétences attendues. Pour des activités simples, répétitives ou ponctuelles, les bonnes volontés sont loin de décliner, voire se multiplient. En revanche, elles semblent se raréfier pour les tâches demandant une forte technicité, une spécialisation, des responsabilités

d'animation et d'encadrement d'équipe, et plus encore des fonctions de direction.

Des regrets s'expriment, qui concernent une époque rêvée où les contraintes administratives et financières étaient souples, le salariat et la question de la rentabilité économique presque inexistantes, les bénévoles libres et maîtres de leurs associations.

Ce discours se voit dans le même temps contrebalancé par une série d'arguments qui soulignent les améliorations intervenues en termes de gestion plus efficace de l'argent public, de qualité des activités et des services rendus par les associations. À travers ces deux perceptions du bénévolat, s'exprime la crainte de voir disparaître un certain esprit associatif (un âge d'or idéalisé) mais aussi la nécessité de s'adapter à une nouvelle donne inéluctable.

De nouveaux bénévoles

Dans beaucoup d'associations, la bonne volonté ne suffit plus à exercer des activités bénévoles de plus en plus complexes et spécialisées. Beaucoup de structures développent des programmes de formation riches et pointus que les bénévoles sont incités à suivre, voire obligés de le faire (cette dimension de contrainte peut poser question).

La recherche de bénévoles ayant des compétences nécessaires à l'action est fréquemment un préalable au recrutement. Cette sélection par les compétences s'explique. L'opérationnalité immédiate des bénévoles constitue en effet un gain de temps, d'énergie et d'argent ; elle peut aussi offrir certaines garanties quant à la qualité des actions menées auprès des publics bénéficiaires.

Dans les associations dont le projet comporte une dimension sociale, "on ne peut pas être bénévole uniquement avec le cœur, il faut un minimum de compétences". Les formations à l'accueil, à l'écoute, au soutien psychologique sont indispensables si on ne veut pas mettre en difficulté ou le bénéficiaire de l'action ou le bénévole.

Cette approche par les compétences contribue à faire évoluer le regard porté sur les bénévoles dont les activités sont appréhendées sous l'angle du travail et non plus seulement sous celui d'un engagement moral.

Mais il conviendra de ne pas oublier le caractère historiquement rassembleur et créateur de lien social des associations.

Nous reviendrons sur le sujet dans le dossier du prochain numéro avec des exemples concrets.



RENDEZ-VOUS

MANIFESTATIONS

Culture - éducation - jeunesse (CEJ)

Spectacles théâtre amateur

- 27 janvier : *La vie entre les mots* de Benjamin Cognet par la compagnie des Dys à Parent
- 28 janvier : *Les brèves de comptoir* par le théâtre de la Goutte d'Eau - Félix Tixier à Vic-le-Comte, halle du jeu de paume
- 1^{er} février : *Les Commères*, avec l'ATR à la Baie des Singes, 20 h 30
- 3 février : *C'est le moment* de Christian Rossignol par le foyer rural des Ancizes à la Maison des associations de Bromont-Lamothe
- 4 février : spectacle théâtre amateur à Jumeaux
- 4 février : *Hypochondria version moderne du Malade imaginaire* par le théâtre de la Goutte d'Eau - Félix Tixier à Saint-Beauzire
- 5 février : *Ficelles* par la compagnie Foule Théâtre à la salle de la Muscade à Blanzat

- 10 février : *Hamlet* en partenariat avec la Comédie à la Maison de la culture à Clermont-Ferrand
- 18 février : *La bonne adresse* de Marc Camoletti par le petit théâtre de Babylas à la salle polyvalente de Moriat
- 25 février : *La bonne adresse* de Marc Camoletti par le petit théâtre de Babylas à la salle multifonction à Saurier

USEP

- 1^{er} février : volley-ball au complexe sportif de Lempdes
- 9 février : journée départementale de gymnastique GS-CP au gymnase des Cézeaux à Clermont-Ferrand
- 29 février : golf au Val d'Auzon à Orcet
- 7 mars : journée départementale de lutte CE-CM et GS-CP à l'Arténium à Ceyrat

UFOLEP

- 4 février : tournoi badminton jeunes jusqu'à 18 ans à Saint-Genès-Champanelle
- 5 février : régional tennis de table au gymnase Thévenet à Clermont-Ferrand

- 5 février : championnat d'Auvergne de karaté au gymnase Jules-Ferry à Clermont-Ferrand
- 12 février : régional UFOLEP de cross à Thiers

Gymnastique artistique et sportive

- 28 et 29 janvier : masculins et niveau 7 filles à Saint-Beauzire
- 4 et 5 février : féminines niveau 8 et Évolution à Lempdes
- 3 et 4 mars : trampoline et circuits préparatoires filles à Pérignat-sur-Allier
- 10 et 11 mars : régionaux masculins et niveau 5 à niveau 1 filles à Volvic

FORMATIONS

Culture - éducation - jeunesse (CEJ)

- 28 janvier : stage danses du monde "Danses simples pour animations et fêtes" à la salle de la Maison de quartier de Champratel à Clermont-Ferrand

AUBIAT • BEAUMONT • **BLANZAT** • CHADIEU • MARINGUES • MÉNÉTROL • PONT-DU-CHÂTEAU • RIOM • LOUBEYRAT • SAINT-BONNET-PRÈS-RIOM • VERTAIZON

ALSH de Blanzat : une structure professionnelle à esprit familial

Mon arrivée à Blanzat coïncidait avec l'accueil de jeunes visiteurs d'un ALSH voisin de Sayat, ces "collègues" étant "embauchés" par les petits Blanzatois pour tester des jeux de société qu'ils avaient fabriqués lors de précédents ateliers. Pour banale qu'elle soit, cette situation était représentative de l'état d'esprit de l'ALSH, fait de projets à long terme et d'ouverture sur l'environnement naturel et social des enfants. Au cours de cet entretien, Axel Tokatlian, l'actuel directeur depuis 2004 aura à cœur de mettre en avant les atouts du centre d'accueil de Blanzat.

Historique : L'accueil des enfants de Blanzat existait depuis longtemps, sous couvert de l'association loi de 1901 "Pains d'Épices", halte-garderie gérant le périscolaire. L'évolution de la charge de travail et un changement de municipalité ont conduit à une restructuration de l'activité. Confié à la FAL 63, le péri-

scolaire (accueil et garderie) a été mis hors champ d'intervention en 2006 et l'ALSH consacré à l'accueil des mercredis et vacances.

Lieu d'accueil : L'école Louis-Blanc sert de lieu d'accueil et de point central aux activités à l'exception des vacances d'été "décentralisées" sur Loubeyrat. Comme pour tout ALSH fonctionnant dans des locaux scolaires et même si la coopération avec les personnels de l'école est parfaite, il faut tout installer et tout démonter chaque semaine : une personne de service a dû être embauchée par l'ALSH pour assurer le rangement et le nettoyage des locaux.

Effectifs : "Inscriptions closes : effectif complet". Pour être parmi les 35 à 40 enfants de 4 à 10 ans accueillis, il ne faut pas trop tergiverser tant les places sont demandées, démonstration évidente de l'intérêt que l'on porte à l'ALSH de Blanzat. Pour les vacances d'été, Loubeyrat est

attrayant mais l'effectif reste contraint par le nombre d'enfants transportés en bus (45 au maximum) : en juillet, toutes les demandes ne peuvent être satisfaites.

Activités : Elles commencent chaque fois par un accueil différencié. Cette possibilité offerte aux familles répond en moyenne aux besoins d'un tiers des effectifs. Bien sûr, l'emploi du temps du groupe n'est pas modifié pour autant et l'enfant assume le choix d'arriver plus ou moins tôt. De plus, il connaît à l'avance l'animateur et l'activité essentielle qui lui sera proposée (le thème pour les plus petits). Le partenariat établi avec des structures extérieures permet la mise en place d'actions de grande envergure. Troupe en résidence, visites au FRAC, initiation au handisport, autant de projets qui mettent les enfants en situation de gestionnaires de leur emploi du temps et de leur budget. Le service



culturel de la FAL est aussi largement sollicité car la culture est, pour l'équipe d'animation de l'ALSH, un vecteur de savoir et de bien-être essentiel : de l'art graphique à la vidéo en passant par le théâtre, tous les moyens d'expression sont sollicités.

"Bien dans sa petite ville". Axel Tokatlian pose ce principe en exergue de son activité. Privilégiant la relation avec les élus et les parents, cette démarche trouve son symbole dans "l'accueil café ou accueil jus de fruits" des parents mis dans la confiance de ce qui se passe à l'ALSH et interlocuteurs privilégiés. Le site Internet interactif de l'accueil (<http://clsb.blanzat.free.fr>) complète

son ouverture à l'environnement proche. Mais aussi satisfaisante qu'elle soit, cette façon de faire ne gomme pas les difficultés - et parfois malentendus - liés à un recrutement difficile des animateurs du mercredi, à un statut éducatif obsolète et à des indemnités inadéquates pour des jeunes qui ont parfois "nécessité d'en vivre". Cette situation n'est certes pas spécifique à Blanzat mais là, autant qu'ailleurs, des solutions à court et long terme devront être trouvées en accord avec la municipalité. La Ligue de l'enseignement au niveau national, dans le cadre d'une démarche de réflexion globale, s'y emploie d'ailleurs activement.

Les animations pédagogiques de l'USEP



Pour la troisième année d'existence de ce dispositif de formation - mis en place par le comité USEP dans le cadre des 18 heures que doivent consacrer les enseignants du 1^{er} degré à l'animation et à la formation pédagogique -, un calendrier de dix animations a été proposé pour l'année scolaire 2011/2012. Si, malheureusement, les animations portant sur l'escrime et le volley-ball ont d'ores et déjà été annulées faute d'un nombre suffisant d'enseignants inscrits, les dix autres thématiques retenues (lutte/judo ; cirque/acrosport ; course d'orientation ; badminton ; gymnastique ; danse ; ski nordique ; golf), réuniront une centaine de participants. Ces animations, ouvertes à tous les enseignants du département comme aux

éducateurs territoriaux des APS (activités physiques et sportives), voire aux parents d'élèves, s'inscrivent, notamment, dans une logique d'aide à la préparation des épreuves départementales organisées par le comité USEP 63. Ainsi, mercredi 30 novembre dernier, une dizaine de collègues ont bénéficié de l'apport d'outils pédagogiques susceptibles de les aider à mettre en œuvre un module d'apprentissage dans la discipline, et pour certains d'entre eux, ont découvert les épreuves de gymnastique qui seront proposées à leurs élèves le 7 mars prochain, lors d'une épreuve qui fera son retour au calendrier départemental USEP après de trop nombreuses années d'absence.

Rassemblement des équipes salariées de la Fédération des associations laïques à Chadieu à l'occasion des vœux

Pour la deuxième année consécutive, les équipes salariées de la FAL63 ont été invitées à se réunir à Chadieu pour un moment de convivialité et de partage. Près de 75 personnes étaient rassemblées, issues de l'ensemble des services de la fédération (siège, Grand Panorama, Château des Quayres, SAJ Gergovie Val d'Allier, ALSH, Chadieu...) mais aussi les élus du bureau et du C.A. de la Fédération, sans oublier des représentants de l'UFOLEP 63 et de l'USEP 63 secteurs sportifs de la Fédération. Ce rassemblement a été l'occasion pour Gérard Chanel, président de la Fédération, de présenter ses vœux pour l'année 2012, année de nombreux enjeux... Frédéric Rideau, directeur général des services de la Fédération, a dressé un panorama des activités de la fédération et fait passer le message suivant : "C'est parce que nous agissons ensemble que notre action a du sens..." et a appelé de ses vœux "un investissement de chacun au service du projet collectif". Un grand remerciement à l'équipe de Chadieu qui nous recevait, aux équipes du Grand Panorama et du Château des Quayres qui ont assuré (avec brio) pour l'occasion la partie restauration.



Amicale laïque de Moissat

Une priorité : l'école !

Ni Haut, ni Bas : l'amicale laïque se veut rassembleuse dans une commune divisée en deux bourgs distincts où persiste encore un esprit de clocher fièrement revendiqué. L'école publique, riche de sept classes, est également un lien fort entre Moissat-Haut et Moissat-Bas. Créée en 1958, l'A.L. a suivi l'évolution démographique de la commune. À son origine, le conseil d'administration était presque exclusivement composé d'agriculteurs alors que, aujourd'hui, un seul représente cette profession. Le C.A. a toujours fait de l'école sa priorité et consacre une large part de ses recettes à la subvention annuelle attribuée à celle-ci (3 000 euros). "Même si je ne suis pas issue du cru et habitant Moissat seulement depuis trois ans, je sais qu'avant moi des familles ont porté et perpétué des valeurs que l'on doit encore et toujours défendre ; que ce soit par conviction ou par respect pour tous ceux qui ont œuvré pendant des années, on ne laisse pas mourir une association" annonce d'emblée la nouvelle présidente. Martine Bernard, forte de son expérience parisienne dans le monde associatif, a aussi accepté cette fonction par passion pour l'action bénévole et par volonté de s'ancrer dans la vie de ce village auvergnat riche de traditions festives. Parmi celles-ci, elle en organise une de première importance pour les finances de l'association et pour la vie hivernale de toute la contrée : la "Tripe de février" qui rassemble chaque année plus de 600 convives (il est indispen-



sable de réserver à l'avance tellement les places sont prisées). Servie à la salle des fêtes (mise gracieusement à disposition par la municipalité), préparée et cuite par les amicalistes dans des fours locaux (communal ou appartenant à des particuliers), elle est l'occasion de retrouvailles étalées de huit heures du matin jusqu'à la fin de l'après-midi. Mais la vie de l'A.L. de Moissat ne se limite pas à ce grand moment de convivialité ; elle mène son activité toute l'année à travers ses quatre sections (gymnastique d'entretien, danse enfants, club des Minots) et par plusieurs temps forts dont "La Printanière" (une randonnée qui a rassemblé plus de 150 marcheurs l'an dernier), un gala de danse (auquel participent les adhérents et un groupe extérieur) ainsi qu'une soirée dansante. Dans la nouvelle équipe de Martine Bernard,

2 dates importantes

- "La Tripe de février" le 19
- "La Printanière" le 20 mai

les idées pour l'avenir ne manquent pas : rétablir un contact plus fructueux avec l'école, initier l'idée d'un forum festif des associations de la commune, relancer l'activité théâtre autrefois dynamique ; en somme "bouger, faire bouger Moissat en tenant compte de ses traditions, de l'histoire de l'association, du vécu des gens d'ici, des liens familiaux forts qui les unissent et des aspirations des nouveaux habitants." Tout un programme...

Le bureau

- Présidente : Martine Bernard
- Vice-président : Christian Chalard
- Trésorier : Thierry Tisserand
- Secrétaire : Philippe Bernard

TSS : Thiers Sport Santé Tout Sauf Somnoler !



L'association, créée en 1985 à l'initiative de plusieurs professeurs d'éducation physique de la région de Thiers, avait pour but de mettre le sport à la portée du plus grand nombre. Assurer l'organisation des activités, trouver des sites appropriés, viser le moindre coût, encadrer bénévolement : si certains de ces objectifs demeurent bien en place, d'autres ont suivi - et pour tout dire subi - l'évolution du paysage associatif en général et du comportement social en particulier. Au plan des activités, les sports pratiqués ont vu leur importance varier au gré des bénévoles qui assuraient l'encadrement. Ainsi, la pratique de l'aviro à Thiers est maintenant remplacée par le rayon des souvenirs, remplacée par d'autres plus en phase avec l'actualité ou... la mode. Appelé à prendre la destinée de Thiers Sport Santé à un moment où ladite santé... financière donnait des signes de faiblesse, Jean-Michel Dujoux, image du bénévole expérimenté (il avait aussi donné de son temps à l'amicale du Fau)

a su s'entourer d'un groupe dévoué pour rompre avec les habitudes coûteuses et revenir aux fondamentaux du sport pour tous. Car les 200 adhérents de TSS imposent une collaboration constante avec la mairie de Thiers qui prête ses installations, des propositions sportives en phase avec la demande d'un public qui peut venir de loin pour pratiquer renforcement musculaire, tennis, Pilates, gym douce, punch training, aquagym, natation, badminton, Step-aérobic, une gestion rigoureuse et un suivi des animateurs. Concernant ce dernier point, l'encadrement technique bénévole à l'origine de l'association n'a pas survécu à l'évolution du "marché" et les animateurs sont tous devenus professionnels et salariés de plus en plus exigeants. "Je suis content que la FAL et l'UFOLEP viennent sur le terrain voir ce qui se passe et écouter nos besoins" dira Jean-Michel Dujoux. Car pris entre la volonté du moindre coût, les exigences financières de l'encadrement et les parcours admi-

nistratifs obligatoires, l'aide de la FAL ou de l'UFOLEP est parfois bien utile pour assumer "l'esprit plus léger" la charge de travail que représente un club de 200 adhérents.

"Nous avons bien essayé de faire un repas commun pour que nos pratiquants se rencontrent. Mais nous nous sommes retrouvés une vingtaine, la petite équipe des convaincus, sensibles aux valeurs du vivre-ensemble." Si Jean-Michel Dujoux se dit "président soucieux mais heureux", il regrette d'offrir certes le sport-santé mais aussi, et malheureusement, ce sport-consommation dans lequel les bénévoles dévoués n'ont sans doute pas toute la place et les justes remerciements qu'ils méritent.

La relation avec les animateurs sportifs n'est pas toujours chose aisée et Jean-Michel Dujoux ne peut que regretter que la formation professionnelle des animateurs les incite plus à voir leurs intérêts immédiats plutôt que prendre l'exacte mesure de leur environnement social, certains oubliant quelque peu l'apport du travail bénévole sans lequel beaucoup d'employeurs associatifs n'existeraient pas. Entre des sportifs heureux qui pratiquent à moindre coût et les professionnels qui font "le métier", souhaitons que des structures UFOLEP fort sympathiques comme Thiers Sport Santé gardent une place pour faire fleurir "une autre idée du sport". Les bénévoles de Thiers Sport Santé le valent bien !

Le bureau

- Président : Jean-Michel Dujoux
- Vice-présidente : Sylvie Bigay
- Trésorier : Fabien Hautecouverture
- Secrétaire : Mireille Coeffet
- Joël Anglade : membre
- Membres : Béatrice Chabeaud
- Jean-Paul Marquès
- Dominique Seychal

ÉCHOS

Foyer rural de Sayat : "Battle Fusion 2012"



Le foyer rural de Sayat organise le dimanche 11 mars à la salle polyvalente de Sayat le "Battle Fusion 2012", une compétition nationale de danse hip-hop avec plus d'une dizaine d'équipes venant de Paris, Lyon, Saint-Étienne, Limoges, Clermont-Ferrand...

Les danseurs vont s'affronter en 3vs3 et 1vs1, à travers des figures défiant les lois de la gravité, pour offrir au public du grand spectacle.

La musicalité, l'originalité, le style et la technique des danseurs seront pris en compte par le jury qui sera composé de trois danseurs reconnus dans la discipline. La finalité du "Battle Fusion 2012" est de créer une rencontre et un échange artistique et culturel entre les différents danseurs régionaux et nationaux.

Début de la manifestation : 14 h 30 - accueil du public 14 h.

Entrée : 3 euros par personne.

Tél. 06 98 27 83 46 - Mail : boymike@hotmail.fr

N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS
(15 lignes maximum) avant le 17 février 2012

NÉCROLOGIE

Jean Paulet : la mort d'un maître d'école

Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, nous publions un extrait de l'oraison funèbre de Jean Paulet, prononcée, à l'occasion de ses obsèques, par son collègue et ami Michel Dajoux. Cet hommage dessine pour nous le portrait d'un "maître d'école" attaché à sa mission et dont le dévouement à l'école publique mérite d'être célébré.

"Jean, Nous sommes là, tous tes amis, pour t'accompagner et te saluer une dernière fois. Je veux te dire en ce moment des adieux toute l'estime, toute la sympathie, toute l'affection que nous te portons.

Pour ce que tu as été comme ami, bien sûr, mais aussi comme compagnon de travail durant de nombreuses années. Compagnon de ce noble métier d'instituteur qui te passionnait et pour lequel tu as donné le meilleur de toi-même. Tu as été pour nous un bel exemple de ce que doit être le maître d'école. Tu appartenais, comme beaucoup d'entre nous, à la catégorie de ceux à qui l'école de la République avait permis de s'élever socialement et tu avais à cœur, comme par un juste retour des choses, d'en faire profiter les autres, tous les autres, quelle que fût leur origine.

Tu disais avec ta modestie coutumière : « J'ai essayé d'apporter aux enfants un peu de savoir », mais tu faisais en réalité beaucoup plus.

Avec ce calme, cette sérénité, cette gentillesse, cette disponibilité et cette bienveillance qui te caractérisaient, tu savais donner ou redonner confiance et envie d'apprendre à tous ceux jeunes qui ont eu la chance de t'avoir comme maître.

Tu as toujours exprimé ton profond attachement à l'Éducation nationale et ta fidélité à l'école publique laïque, à cette école de l'égalité des chances pour tous.

Il me revient cette phrase que tu avais prononcée lorsqu'on t'avait remis les palmes académiques ; tu nous avais dit en substance : « Mes chers collègues, je suis fier de cette distinction, non pas pour moi, mais parce qu'elle est l'occasion de rendre hommage à notre école et à ses enseignants. »

Cette école publique, ce fut pour toi un engagement de toute ta carrière, un engagement auquel tu n'as jamais failli.

Oui, cette école de la République, tu l'as aimée, tu as su lui faire honneur et la servir dignement.

Mais je voudrais aussi souligner un autre aspect de ton attachante personnalité, ta passion pour la nature. Fils de paysans, tu savais presque d'instinct le lien qui nous rattache à la vie de la terre, aux animaux, aux plantes et aux arbres. Après toi, nous continuerons à nous émerveiller de ces paysages.

Merci de nous avoir aidés à mieux connaître et à mieux aimer ce pays où nous vivons. Jean, sache, au moment où tu nous quittes, que les leçons d'humanité, de sagesse et d'amour pour notre terre resteront bien vivantes au plus profond de nous..."

Laurent Drouillat nous a quittés



Le 30 novembre dernier, Laurent Drouillat nous a quittés prématurément, à l'âge de 45 ans. Avec lui disparaît une figure attachante du pays d'Aigueperse, commune qui lui était chère, mais également un passionné de cyclisme auquel il a œuvré pour son essor au sein de l'UFOLEP du Puy-de-Dôme.

Laurent était un homme ouvert à tous, au contact facile, généreux, rayonnant la joie de vivre et toujours prêt à rendre service. Pour preuve, son engagement comme sapeur-pompier bénévole au début à Aigueperse, puis très vite professionnel à Gerzat et à Riom.

Parallèlement, il devint un infatigable animateur de la vie locale et associative. Conseiller municipal depuis 2008 et au titre de 4^e adjoint de la municipalité d'Aigueperse, il eut en charge dans un premier temps les sports et la vie associative avant de diriger la Commission action sociale et les services entretiens.

En plus de sa famille, il partageait une deuxième passion : le vélo. Adhérent au V.C. Aigueperse, il remporta en 1999 le challenge départemental UFOLEP qui récompense le coureur le plus régulier lors d'une saison. Peu à peu il fut rapidement la cheville ouvrière de ce club pour en prendre la présidence en 2006.

Par ailleurs, il intégra très vite la Commission départementale Cyclospor. Durant ces dix dernières années, il en sera un incontournable et remarquable animateur dans le Puy-de-Dôme et la région. Fort apprécié des coureurs, Laurent savait être à leur écoute et recherchait sans cesse à trouver un terrain d'entente devant les difficultés. Son dévouement et ses mérites furent récompensés par le comité régional UFOLEP Auvergne en 2009 pour les nombreux services rendus.

Reconnaissons aujourd'hui qu'au terme d'une vie trop brève, Laurent a su nous faire partager son enthousiasme et sa passion et ceci dans un respect continu des valeurs humaines. "Lui qui s'était employé à sauver la vie des autres, il n'a hélas rien pu faire pour vaincre cette terrible maladie qui frappe cruellement les meilleurs" comme l'affirmait un de ses proches amis en lui rendant hommage.

Merci Laurent pour tout ce que tu nous as donné.

L'enfance *qui souffre*

*"Il est encore possible de sauver les enfants de l'homme d'aujourd'hui
Dans leur corps et dans leur esprit. Il est possible de leur offrir
En même temps les chances du bonheur et celle de la beauté...
On ne sert rien de l'homme si on ne le sert pas tout entier."*

Albert Camus (L'Été)

Nous savions que notre dossier serait nécessairement incomplet tant est immense le champ de l'enfance qui souffre ; nous n'en finissons pas d'être confrontés à l'intolérable.

Une porte qu'on fracasse et des policiers qui font, dès 6 heures du matin, violemment irruption dans un appartement ; des gens qu'on malmène, des enfants qu'on arrache au sommeil et qu'on sangle sans ménagements sur les sièges d'un véhicule ; les familles "dirigées" vers un centre de rétention, ou brutalement reconduites dans leur pays d'origine, des adolescents abandonnés sur un aéroport polonais...

Le cinéma, qu'il soit de fiction ou documentaire, nous a rendu ces scènes familiales. Sauf que nous ne sommes pas au cinéma. Nous pourrions les croire enfouies dans une histoire ancienne qui nous fait toujours horreur : ces scènes se jouent pourtant aujourd'hui, à deux pas de chez nous, dans des villes où la civilisation bat son plein, où les fêtes déploient guirlandes et lampions... Un numéro du *Nouvel Observateur* en fait le compte-rendu détaillé, notre article "Un feuilleton ordinaire" s'en fait également l'écho. Face à la recrudescence de la barbarie, face à une violence policière cautionnée par des lois iniques, face au cynisme d'un gouvernement qui les a proclamées, notre dossier oppose sa protestation ; il rend hommage à ceux qui, collectivement ou par leur engagement personnel, ne baissent ni les bras ni le cœur pour faire reculer le malheur des enfants, et infléchir – même modestement – une politique du chiffre qui les écrase.

Qui assure la protection de l'enfant ?

Elle est d'abord assurée par les parents. C'est lorsque ceux-ci ne peuvent pas l'assurer ou lorsque eux-mêmes maltraitent leurs enfants que des professionnels peuvent intervenir pour aider et protéger l'enfant. En effet, il existe une protection administrative et une protection judiciaire qui permettent d'intervenir dans ce cas ; il existe aussi un cadre légal précis sur la protection des mineurs.

La protection administrative est assurée par les services du Conseil général. Elle consiste à mettre en œuvre des mesures de prévention des mauvais traitements. Ainsi, lorsqu'une situation est signalée à un département, c'est au Président du Conseil général de décider des suites à donner. Pour cela, il doit coordonner les actions de ses services ou saisir la justice si la situation l'impose.

En premier lieu, une rencontre entre la famille et l'assistante sociale de secteur est indispensable pour mieux évaluer ses difficultés et proposer une aide adaptée à la situation (intervention d'une travailleuse familiale, suivi social, mesures d'aides éducatives en milieu ouvert). Mais, dans certains cas, les familles refusent toute aide. Dès lors, le président du Conseil général avise les services judiciaires qui mettront la famille dans l'obligation d'accepter un accompagnement si la situation n'est pas dangereuse pour l'enfant. Mais lorsque la sécurité de l'enfant n'est plus assurée, le parent se verra provisoirement retirer ses enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance qui les place dans des familles d'accueil. Très exceptionnellement, les parents peuvent être déchus de leur autorité parentale. Des peines d'emprisonnement et peines d'amendes sont appliquées dans les cas les plus graves.

LE CHÂTEAU DES QUAYRES



La FAL est l'association gestionnaire du Château des Quayres, maison d'enfants à caractère social implantée à Laps dans la périphérie clermontoise sur une propriété du Conseil général, qui accueille 45 garçons et filles de 5 ans à 15 ans.

Cadre juridique

La maison d'enfants bénéficie d'une double habilitation : ministère de la Justice et Conseil général. Elle s'inscrit dans le champ de l'action sociale au travers du schéma départemental du Puy-de-Dôme. L'établissement constitue un élément de réponse aux besoins de solidarité sociale avec une mission d'aide, d'éducation, de protection en direction des mineurs et de leur famille. Il veille à organiser une suppléance familiale respectueuse du droit de l'enfant (Convention internationale des droits de

l'enfant) et celui des parents (autorité parentale). La politique de maintien des liens familiaux engage l'établissement à accueillir prioritairement mais sans exclusive des enfants dont les parents résident sur le département ou sur les départements limitrophes.

L'accueil

Le Château des Quayres a une capacité d'accueil de 45 enfants et préadolescents répartis sur 4 appartements en 4 groupes mixtes de 11 enfants. L'établissement a une **mission d'accueil pour enfants victimes** :

- de carences graves sur le plan éducatif, matériel, psychologique ;
 - de mauvais traitements, de violences sexuelles ;
 - de l'abandon de la surprotection des conflits relatifs au droit de garde ;
 - de difficultés lourdes de leur famille faisant apparaître un danger physique, moral, psychologique réel ou latent.
- Les **mesures éducatives et de protection de l'enfant** ont motivé le placement. Ces mesures sont destinées :
- à protéger et éloigner du danger ;
 - à suppléer provisoirement aux difficultés des parents ;

- à mettre en œuvre leurs responsabilités éducatives ;
- à accompagner l'enfant ;
- à préparer les conditions d'un retour en famille.

L'action est orientée dans l'optique :

- d'un retour vers le milieu d'origine ;
- d'une recherche de solution d'alternative ;
- d'une prise en charge à plus long terme.

Dans toutes les circonstances, **l'établissement a pour objectifs** :

- de favoriser l'accès à un statut de citoyen adapté, critique, responsable ;
- de proposer un travail de restauration dans la relation parent / enfant avec une reconnaissance de l'identité familiale.

Pour y répondre, **l'institution offre** :

- un milieu stable, sécurisant et structurant ;
- une équipe éducative qui aide le jeune à suivre une scolarité ou une formation professionnelle en fonction de ses possibilités et chaque fois que possible dans le milieu ordinaire ;
- l'élaboration d'un projet personnalisé et adapté en y associant la famille.

ENFANCE ET PARTAGE Une parole pour protéger

Association de bénévoles depuis plus de 15 ans dans le Puy-de-Dôme et reconnue d'utilité publique, l'association "Enfance et Partage" - dont le siège est à Paris - a pour vocation d'être, auprès des enfants, le porte-parole des droits de l'enfant. L'association vient, dans le cadre de cette mission, de participer à la 8^e Quinzaine des droits de l'enfant. Autrefois coordonnée par "les Pupilles de l'enseignement", cette manifestation se déroule maintenant sous l'égide de l'OCCE (Office central de la coopération à l'école) et avec l'appui du CODE 63 (Collectif d'organisation pour les droits de l'enfant) qui s'est appliqué, cette année, à mettre en place un projet fédérateur et à rendre lisible la Convention internationale des droits de l'enfant pour tous les publics. Les écoliers ont réalisé des silhouettes qui illustrent (et commémorent) le 20 novembre 1989, date de la signature de la convention. Les 35 écoles inscrites pour cette circonstance ont reçu un dossier pédagogique sur les droits de l'enfant.

Signalons enfin que le CODE 63 a pour attribution de récolter les fonds nécessaires à l'organisation de ces manifestations et de solliciter des subventions nécessaires à leur fonctionnement. L'association a reçu l'agrément de l'Éducation nationale au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

L'association "Enfance et Partage" se donne pour missions :

- d'informer sur les droits de l'enfant ;
 - de sensibiliser aux problèmes liés au respect de ces droits ;
 - de favoriser la parole de l'enfant ;
 - d'apporter un soutien psychologique auprès de certains jeunes ou certaines familles en difficulté et un soutien juridique en fournissant un avocat, une aide financière si besoin est. Signalons que l'association peut aussi se porter partie civile.
- Trois principes, désignés par le terme "les 3 P" : **parler, être prudent, se protéger**, fondent, pour l'association, les interventions auprès des enfants.



ENFANCE ET PARTAGE
N° Vert 0 800 05 1 2 3 4

Les interventions sont adaptées aux différents niveaux scolaires où l'association exerce son action :

■ **En CM2 et en 6^e** : l'intervention consiste essentiellement à faire connaître les droits de l'enfant (la question est d'ailleurs inscrite au programme d'éducation civique de la classe de 6^e). Après une présentation orale, la projection d'un petit film permet d'aborder la question (et la prévention) de la maltraitance. Le film a pour avantage de libérer la parole, et de permettre de lever un certain nombre de tabous. Les membres de l'association constatent que les enfants, aujourd'hui plus délégués et forcément plus avertis, sont malgré tout devenus sensibles au problème de la maltraitance et des agressions.

■ **En classes de 3^e et de 4^e** : on propose aux élèves une situation concrète de maltraitance et par petits groupes ils sont amenés à proposer une solution.

■ **Au lycée** : comme dans les classes de collège, le même travail en groupes est proposé aux lycéens. Lors de la quinzaine des droits de l'enfant, l'association sollicite l'intervention de la troupe "Ficelle" sur des thèmes choisis par des établissements scolaires. L'intervention se déroule sur le mode du "théâtre forum". Une petite saynète est présentée

aux élèves, sur un cas concret ; après quoi, la saynète est rejouée, et les élèves sont amenés à intervenir, à dénoncer ce qui les choque, à jouer un rôle dans la séquence, pour proposer une version différente, voire une solution. Il s'agit d'un véritable théâtre citoyen qui permet aux jeunes participants de s'essayer collectivement à la résolution d'une difficulté.

L'association est intervenue au lycée d'Issoire en décembre sur les incivilités et la violence à l'école toujours avec la troupe "Ficelle".

En plus de ses interventions pédagogiques, "Enfance et Partage" peut aussi exercer une action de soutien psychologique : deux psychologues travaillent avec l'association. Elle a également le pouvoir de transmettre les informations préoccupantes concernant les enfants mineurs à la cellule de signalement du Conseil général qui agira en conséquence.

C'est avec une grande conviction qu'Annie Chosson (délégué régionale du comité) et Simone Tixier (membre trésorière de l'association) parlent de leur action et de leur engagement au service des enfants. Elles déplorent aussi que "la violence gagne", mais il est remarquable que cette action de prévention et de protection de l'enfance passe d'abord par la restauration de la parole de l'enfant, par la liberté d'expression sur des sujets qui, pendant longtemps, ont été frappés du sceau de la honte et soumis à la loi du silence.

L'association dispose de 2 Numéros Verts :

- Un Numéro Vert pour les signalements : 0 800 05 1234
- Un nouveau service, Allô-Parents-Bébé destiné aux jeunes parents en difficulté et aux futurs parents qui trouveront, au bout du fil, une écoute professionnelle : 0 800 00 3456

Un feuilleton ordinaire... c'est à Clermont-Ferrand que ça se passe !

Il existe une autre forme de violence. C'est celle qui consiste à venir chercher des enfants n'ayant commis aucun délit ni aucune infraction et à les incarcérer en dépit des dispositions établies par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), par les dispositions européennes, par les lois françaises... et le droit naturel pour un enfant de vivre avec sa famille. Mercredi 30 novembre au petit matin, la police est venue arrêter Mamie, ressortissante congolaise (République démocratique du Congo) déboutée du droit d'asile avec ses deux enfants, Eben-Ezer et Hadassa, âgés de 6 et de 4 ans et scolarisés à l'école Victor-Duruy de Clermont-Ferrand, pour les envoyer au centre de rétention administrative de Lyon. Rubin, le père de d'Eben-Ezer, vit ici. Il a obtenu le statut de réfugié politique et il est naturalisé français. Le père de Hadassa vit lui aussi à Clermont-Ferrand ; il était convoqué à 13 heures ce même mercredi devant la commission de l'OFPPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) à Val-de-Fontenay dans la région parisienne.

Mamie a fui le Congo où elle était en danger avec ses enfants et elle s'est réfugiée en France. On sait par de nombreux rapports - entre autres par l'Unicef, Amnesty International ou RESF - le sort qui est fait aux habitants et en particulier aux femmes en RDC : "Des crimes de droit international tels que des viols systématiques et des massacres ont été commis dans presque tout le pays et continuent d'être perpétrés à une fréquence extrêmement préoccupante" (Amnesty International). De plus, à cause des élections, la situation y est plus que jamais tendue ; on est au bord de la guerre civile. Plusieurs rassemblements de protestation ont été organisés devant la préfecture et le samedi 3 décembre dernier, on apprendait que la famille avait été enfin libérée sur décision du tribunal administratif de Lyon et devait être de retour dans la capitale auvergnate dans la soirée. Ce n'est qu'un épisode du feuilleton qui se déroule actuellement sous nos yeux. On pourrait en citer d'autres. Par exemple cette mère tchétchène accouchant dans la rue d'une petite fille morte, après un voyage de plus de 600 kilomètres au centre de rétention administrative de Lille où elle avait été internée avec ses trois autres enfants (10, 7, 4 ans) ou ce bébé de 15 mois qu'on apercevait dans les bras de sa jeune mère enfin libre sur les marches de la préfecture au printemps dernier... Il est à craindre que le feuilleton continue et que la violence "administrative" fonctionne à nouveau contre des enfants et leurs parents qui n'ont commis d'autre faute que celle d'être étrangers, souvent réfugiés et sans papiers.

Dans la peau d'un éducateur...

Singulier parcours que celui de Chérif Bouzid, aujourd'hui éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse depuis septembre 2004 à l'Établissement de placement éducatif (EPE) de Beaumont. Après avoir été berger au Maroc, il est venu en France en 1979, il ne savait alors ni lire, ni écrire ; il maîtrise aujourd'hui parfaitement la langue française. Après des études en IUT (Gestion des entreprises et des administrations), il connaît, comme bien des jeunes de sa génération, une période de galère : recherche de travail, longue période de chômage, petits boulots (missions intérimaires et contrats précaires). Il suit une formation DEFA et en 2000, il devient animateur de quartier, puis en 2001, animateur socioculturel au centre d'animation du Château des Vergnes à Clermont-Ferrand Nord ; enfin, en 2004, il passe le concours d'éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse et obtient le poste qu'il occupe actuellement à l'EPE de Beaumont.

Parallèlement, depuis l'âge de 17 ans, il s'est très largement impliqué dans la vie associative, comme consommateur d'activités, puis comme acteur. Il est de surcroît président du Clermont Fontaine-du-Bac Football Club depuis 2001 ; fondateur et secrétaire de l'association du centre culturel marocain du Puy-de-Dôme depuis 1996. Il affirme avoir largement réinvesti son expérience de la vie associative dans sa mission d'éducateur.

Être éducateur PJJ

C'est un fonctionnaire d'État qui assure une prise en charge totale des jeunes placés à l'EPE sur ordonnance de placement établie par un magistrat (juge pour enfants, juges d'instruction, parquet, procureur de la République...); la structure est en relation avec l'ASE (aide sociale à l'enfance), gérée par le Conseil général. Âgés de 15 à 18 ans, ces jeunes gens sont accueillis en placement en urgence ou en accueil préparé (sur projet avec objectif) ; ils relèvent soit du pénal (délinquance : ordonnance 45) soit du civil (protection : ordonnance 375).

La structure accueille cinq jeunes en interne et autant sur l'hébergement diversifié (familles d'accueil, studios, foyers de jeunes travailleurs). Il y a donc des jeunes qui sont suivis de près et d'autres de plus loin (sur l'autonomisation).

Mission délicate donc confiée à l'éducateur : remettre les jeunes sur les rails de la vie ; jouer un rôle de décrypteur de la société dans laquelle ils doivent construire et trouver leur place ; étudier chaque situation et apporter des réponses à leur parcours souvent chaotique ; envisager avec eux des objectifs adaptés et accessibles. Il faut souvent mettre la barre assez bas et revenir sur les comportements élémentaires : dormir la nuit, bien manger et surtout manger aux heures dévolues au repas, être en activité le jour... Il est essentiel de les réconcilier avec les rythmes de vie basiques...

Dès que les jeunes arrivent dans la structure, on procède à un bilan de santé, un bilan scolaire, un point sur leur situation familiale et leur environnement afin de dégager des pistes de travail en lien avec les familles, le magistrat et les acteurs impliqués dans la situation de l'enfant. Il s'agit de rendre ce jeune acteur dans le projet...

L'insertion professionnelle repose aussi sur l'insertion sociale et vice-versa... Il leur est proposé des activités de loisirs très diversifiées (cinéma, bowling, billard, pétanque, foot, basket, théâtre, concert, karting, accrobranche, VTT) ; des activités à risques jugées structurantes parce qu'elles éduquent à la responsabilité, sont proposées aux 15/18 ans. L'idée est de trouver des leviers éducatifs pour leur redonner confiance en eux, créer du lien avec les adultes, leur donner confiance au système qui les prend en charge. La nature du public concerné par l'EPE dément un grand nombre d'idées reçues ; il comprend une proportion plus importante d'enfants issus de classes aisées et d'origine occidentale (européenne) que ceux des classes populaires et d'origine maghrébine.

Une mission complexe difficile à évaluer

Selon Chérif Bouzid, il s'agit essentiellement d'offrir à ces enfants "un parcours réparateur". Tous les cas sont des cas d'école car chaque être est particulier et chaque singularité demande une prise en charge personnalisée... "L'éducateur est un humaniste. Pour l'intérêt des jeunes dont il a la charge, il doit mettre en œuvre tout son professionnalisme et toutes ses compétences pour rendre leur

vie plus agréable à vivre et surtout que les jeunes puissent avoir des désirs de devenir, des désirs d'avenir, des désirs... d'être... donc d'exister."

Chérif est actuellement "éducateur de nuit", fonction régie par des exigences particulières : "Être là, pour eux, c'est une sanction. Pour ces enfants, la nuit est un moment difficile à gérer ; pour échapper à l'angoisse, ils fuient."

Quand on lui demande enfin d'évaluer son travail, sa réponse est extrêmement prudente : il est presque indécent, selon lui, d'espérer apporter des solutions immédiates aux situations que l'éducateur doit gérer. La rencontre qui est proposée à l'enfant ne s'accomplit parfois que bien des années plus tard. Pour la majorité d'entre eux, le retour à la société est un retour à l'enfer.

"Ces jeunes passent six semaines à l'EPE (pour ceux accueillis en urgence) et de trois mois à un an (pour ceux accueillis en préparé) ; le temps imparti est très court ; la plupart d'entre eux sont dans des carences affectives telles que rétablir la relation à l'adulte demanderait un délai plus conséquent dans le travail éducatif ; on a juste le temps parfois d'apaiser les choses et d'aménager une « pause » dans leur parcours extrêmement complexe et difficile." Alors, la mission de l'éducateur auprès de ces enfants gravement blessés est-elle vouée à l'échec ? Et doit-on considérer encore que l'argent investi par l'État dans cette entreprise est inutilement gaspillé ?

Laissons à Chérif Bouzid le dernier mot qui nous révèle le sens de son engagement : "On ne peut s'empêcher de se demander : comment réparer quinze ans de malheur ? On ne peut s'empêcher de s'interroger sur l'efficacité de notre rôle. Presque tous ces enfants veulent mourir (symboliquement, bien entendu) ; ils veulent mourir pour renaître dans un monde meilleur. Si on en sauve un ou deux, leur expérience peut apporter d'énormes services à l'homme. On travaille sur la jeunesse de demain et la société de demain. En même temps, on sert avant tout un service public qu'on porte auprès de l'enfant, c'est quelque chose d'exceptionnel ; on travaille sur la loi, et c'est une lourde responsabilité.

On sert à apaiser, à soulager, à redonner confiance, à créer le désir d'être, à remobiliser les hommes, à reconstruire les êtres entre eux."

ICI & LÀ

Tous gourmands de vélocité

L'Auvergne, autoproclamée "juste et grande", le Puy-de-Dôme qui ambitionne, pour sa chaîne et sa faille, les lauriers de l'Unesco, Clermont, déjà nœud autoroutier et qui se voit métropole, ne se consolent pas d'être ignorés du TGV. Pour une fois, les élus de tous bords font cause (en partie) commune. Et les régions voisines d'opiner. Oui mais... pour Clermont seul est intéressant le tracé "ouest-sud" - le plus long - qui passe "presque" par Montluçon et Vichy ; et cela ne fait l'affaire ni de Bourges ni de Nevers ni de Moulins. Et si, au lieu de nous promettre de rouler à 320, voire 360 kilomètres à l'heure dans vingt ans, on continuait de supprimer les passages à niveau, on se remettait à entretenir comme autrefois remblais, ballast, traverses et rails ? Peut-être, dès demain, ne serait-on plus secoué comme dans une bête à six pattes entre Clermont et Vichy. Il faudrait une heure de plus pour aller à Paris ? La belle affaire si on pouvait passer ces trois heures dans des trains mieux aménagés que les Téo, où l'on puisse, si nécessaire, lire quelque bon ouvrage ou travailler sur son ordinateur portable. Bernard Gilliet

Si jeune et déjà U...

J'avoue avoir mis quelque temps à comprendre les titres de journaux relatant les exploits footballistiques des U13 ou U9. Pourquoi affubler ces jeunes sportifs d'une appellation de sous-mariner germanique ? Il fut un temps où les sportifs étaient, en fonction de leur âge, poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors jusqu'aux très respectables vétérans. Il existait aussi une version féminine de ces catégories pour les sportives si ce n'est que cette version était inaudible en minimes, juniors et seniors et inexistante en vétérans. Sans doute parce qu'il fallait être initié pour connaître l'âge des compétiteurs en fonction de leurs catégories ainsi exprimées, les sportifs sont devenus "moins" (moins de 9, moins de 11...). Les footballeurs ont donc fait mieux : moins est devenu "under" ou "unter" puis U. Comme l'on dit dans les cours d'école, une fois de plus, la langue française a été eue. Je ne peux pas résister à l'envie de répondre aux brillants communicants de la gent footballeuse dans un style qui leur est propre : KK.

Vœux présidentiels

Durant son quinquennat, le président de la République aura, par touches successives, opéré une transformation en profondeur de notre système éducatif : suppression de la carte scolaire, dynamitage de la formation des enseignants, asphyxie des RASED, recrutement des personnels par les chefs d'établissement en zone ECLAIR (ex-ZEP), volonté de mettre en place un système d'évaluation injuste et inefficace. Dans ses vœux, il a annoncé la poursuite de sa politique d'étouffement budgétaire. Il la couple à une vision libérale dans laquelle le collègue deviendrait une machine à exclure. Là où il faudrait lutter contre la difficulté scolaire, c'est une orientation sans issue qui est proposée. Quant à l'autonomie accrue des établissements, elle est de fait prétexte à une mise en concurrence dévastatrice pour la cohésion sociale. L'école de la République mérite mieux !

Avec les DDEN

Le 26 octobre dernier, réunis en comité régional des DDEN, nous décidions d'envoyer au préfet de la région Auvergne une lettre exprimant notre opposition à l'installation de "Commissions départementales de la liberté religieuse" décidées par la circulaire ministérielle du 21 avril 2011 car elles constituent une remise en question de la loi de 1905. Outre en effet qu'elles subordonnent la liberté de conscience à la liberté religieuse à l'inverse de ce que fait la loi pour que soient garanties toutes les libertés de croyances y compris celle de ne pas avoir de religion, en appelant à un dialogue public sur les religions, elles ouvrent aux religions l'espace public dont la loi exige la neutralité. Voici cette lettre :

"L'institution de structures spécifiquement dédiées à la « liberté religieuse » distingue et isole celle-ci de la liberté de conscience telle qu'elle est affirmée et garantie par l'article 1 de la Loi de séparation des Églises et de l'État en ces termes : « La République assure la liberté de conscience. » Cet article, qui fonde la laïcité institutionnelle en France, offre une garantie à la fois nécessaire et suffisante de la liberté absolue de conscience dont fait partie le libre exercice des cultes. L'instauration par un ministre de la République, de « Commissions départementales de la liberté religieuse », en reconnaissant une liberté spécifique, distincte de la liberté de conscience déjà définie par la loi, non seulement privilégie l'exercice de cultes mais leur donne les moyens d'une expression publique, ce qui met l'État, qui connaît les cultes mais ne les reconnaît pas, en contradiction avec l'article 2 de la loi de séparation des Églises et de l'État qui stipule que « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». Le dialogue entre la République et les représentants des cultes existe déjà et consiste, pour l'État, dans l'application stricte de la loi. Aussi, la demande par le ministre de l'Intérieur d'instituer « des correspondants laïcité »

dans chaque préfecture « qui seront les relais des élus locaux et des associations cultuelles », lesquelles pourront s'exprimer dans des « Commissions départementales de la liberté religieuse » où siègeront également, ès qualités, les responsables des services publics, revient à créer un responsable officiel à la cogestion des services publics par l'État et les représentants des cultes, en contradiction absolue avec la loi.

Nous remarquons également que la même circulaire déclare que l'un des objectifs de ce dispositif est de « favoriser le libre exercice des cultes ». Or, l'État qui, par la loi de 1905, « garantit » cette liberté, n'a pas plus à « favoriser » l'exercice des cultes, en leur donnant par exemple les moyens de leur expression, qu'il n'a à favoriser l'exercice de l'athéisme ou de l'agnosticisme : il offre à tous la même garantie de liberté. Ainsi, par cette circulaire, Monsieur le Ministre de l'Intérieur enjoint aux préfets de mettre en œuvre un dispositif en contradiction avec la loi.

Tout en restant prêts à vous rencontrer sur toute question touchant à la laïcité, nous tenons à dénoncer de la manière la plus vive la mise en place de ces commissions qui sont en totale opposition à la loi de séparation des églises et de l'État de 1905, fondatrice de notre République et de la liberté absolue de conscience et de culte qu'elle garantit."

Une réponse a été faite qui mérite notre attention vigilante. Commencant par reconnaître que la laïcité, par ailleurs assimilée comme le fait la circulaire à "la liberté religieuse" alors que cette dernière en est la déviance libérale, est une "valeur fondatrice" et "un principe essentiel de la République" - comme si la laïcité était indifféremment une "valeur", changeante selon les pouvoirs en place, ou un "principe", invariable et égalitaire -, cette réponse la dit ensuite "consacrée par la loi de 1905", ce qui, pour une loi de la République, sur la laïcité et sous la plume

d'un préfet, est à la fois un fâcheux lapsus et une erreur puisque la loi de 1905 instaure "la séparation" des Églises et de l'État sans parler de laïcité qui ne deviendra un principe de la constitution qu'en 1946. Cette même réponse justifie ensuite l'installation de ces commissions par le fait que la laïcité serait "aujourd'hui confrontée à un accroissement des revendications culturelles et religieuses". Or, ce n'est pas la laïcité qui est confrontée à ces revendications religieuses mais l'État qui dispose pourtant d'une loi et d'un principe constitutionnel pour y répondre clairement, ce qu'en réalité il refuse de faire. De plus, le culturel n'a rien à voir en la matière avec le cultuel qui est seul en question. C'est par le gouvernement que la confusion est faite et entretenue pour pouvoir justifier l'ouverture de l'article 2 de la loi afin que de l'argent public puisse, comme dans les pays libéraux, aller vers des pôles culturels dits culturels pour l'occasion. Et si "des incompréhensions entre les populations croyantes ou non" apparaissent, ce n'est que du fait d'un État qui, bien que républicain laïc, se refuse à assumer la loi de séparation qu'il a cependant pour obligation d'appliquer. Autrement dit, cette réponse qui n'en est pas une, ne fait que réaffirmer une position libérale du gouvernement qui vise à rompre avec la loi de séparation pour ouvrir l'espace public aux religions et faire ainsi place en particulier à la religion chrétienne, hégémonique en France comme en Europe et à laquelle notre président est si attaché qu'il a tenu à en faire, dans l'exercice de sa fonction républicaine et laïque, et donc, pour tous les citoyens, les "racines" de notre pays, oubliant le fondement laïc de sa fonction et ignorant qu'un pays libre, loin d'être déterminé - telle une plante - par ses racines, fait lui-même son histoire à partir d'héritages multiples et selon des fins qu'il choisit.

Les DDEN du Puy-de-Dôme, le 23 décembre 2011

La voix de nos maîtres : Aragon et Ferrat chantent toujours grâce à la troupe des "rideaux verts"

Invités par l'amicale laïque de Saint-Éloy-les-Mines, la troupe de comédiens-amateurs "Les rideaux verts" du foyer culturel de Commentry et les chanteurs de l'atelier de chanson de l'école municipale de musique de Commentry ont véritablement enchanté - puisqu'il s'agissait de chansons - un public nombreux, samedi 10 décembre, à la médiathèque. À travers une trentaine de textes, les comédiens-chanteurs ont fait revivre le poète et le chanteur disparus et retentir les mots qu'ils ont écrits et chantés et qu'ils nous ont légués. On croit connaître le répertoire de Jean Ferrat, on fredonne même ses chansons en même temps que les comédiens ; on s'aperçoit alors qu'il a déposé un trésor dans notre mémoire et on mesure combien il nous est familier, fraternel. C'est à cette vraie découverte que nous convie la troupe des "rideaux verts" ; à écouter chansons et poèmes dits et chantés par



d'autres voix, ils reprennent une force et un sens qui risquent de se perdre dans la mélancolie d'une commémoration. Et c'est pourquoi le spectacle - car c'est d'un vrai spectacle qu'il s'agit - est à la fois émouvant et salutaire.

Une trentaine de textes sont ainsi "représentés" ; une mise en scène précise, alerte, leur donne vie. Les interprétations individuelles alternent avec des interprétations collectives. La conviction des comédiens touche le public et provoque l'enthousiasme ainsi que le recueillement. C'est donc bien d'une évocation qu'il s'agit : Aragon et Ferrat nous parlent par d'autres voix. Et leurs textes reprennent - au-delà de la nostalgie - une actualité qui émerveille : "On les dirait écrits d'hier", déclare un spectateur. De la Commune à la Guerre d'Espagne, dont toute la tragédie se concentre dans la chanson "Maria", des marins du "Potemkine" aux malheureux engloutis dans la nuit et le brouillard, c'est tout un pan de l'histoire des hommes, un siècle tout entier de barbarie que les poètes dénoncent, sans pour autant perdre ni l'espoir, ni l'humour, ni le goût de l'amour et de la danse dans un répertoire qui fait aussi

une part belle au lyrisme et à la tendresse. "Santiago" : un autre regard sur l'exotisme ; c'est par cette samba - dérisoire et joyeuse - coupant court à la mélancolie, que le spectacle s'achève. Il y a de l'émerveillement et de la gratitude dans les bravos des spectateurs. Un bel hommage donc, évitant l'écueil des commémorations factices, et qui nous rappelle combien la poésie et la chanson peuvent toucher le cœur des hommes quand elles leur parlent de leur histoire ; un spectacle aussi qui nous reconforte parce qu'il brise les silences et qu'il nous rend les poètes à tout jamais vivants. Avec cette représentation chantée, l'amicale laïque de Saint-Éloy poursuit ses initiatives culturelles et prouve que des spectacles de qualité trouvent toujours auprès du public un écho enthousiaste qui incite l'amicale à poursuivre son programme.

Grille n° 62

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- I. Passent difficilement inaperçus.
- II. Une femme qui ne manque pas de piquant.
- III. Magellan, Tabarly ou Firefox.
- IV. Impayé. - Prit des attitudes.
- Avec lui on mettrait Paris en bouteille.
- V. Interjection peu flatteuse
- VI. Il est toujours à chercher la petite bête, ou la grosse.
- VII. Dépourvue de noblesse. Abri.
- VIII. Comme la tôle de la cabane.
- Porter plainte oralement.
- IX. Relatif au siège de la conception.
- Encore un III horizontal !
- X. Il en est de fortes qui peuvent être agréables.

VERTICALEMENT

- 1. Galant ou d'affaires, n'est-il pas toujours de chasse ?
- 2. Pigeon aux lentilles. - Barbouillée de chrême.
- 3. Appel gratuit... pour l'appelant ! - C'est une bonne pomme, ou un boy qui abuse des poires.
- 4. Ce serait le pire à l'envers.
- Ni tiens ni miens.
- 5. C'est marrant - Unit.
- 6. Ouvert ou global pour l'astronome.
- Espace numérique de travail.
- 7. Un minéral qu'on trouve à Betafo (Madagascar), mais pas dans les dictionnaires.

- 8. Pas forcément approuvée. - C'est comme ASA. - Le docteur du Spectre.
- 9. Un dieu bien de chez nous et non de Perse, malgré son anagramme. - Brandon éteint.
- 10. Instruments très en vogue au XVIII^e siècle pour apprendre à chanter aux oiseaux.

Solutions au prochain numéro

Solutions mots croisés n° 61

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	L	E	G	I	T	I	M	I	T	E
II	I	N	E	G	A	L	I	T	E	S
III	M	A	N	O	N	S	O	U	S	
IV	O	M	E	R	F	E	N	T	E	
V	N	O	E	E	R	E	O	N		
VI	A	U	V	I	S	E	N	T		
VII	D	R	O	L	E	S	F	I		
VIII	I	E	N	A	E	N	F	L	E	
IX	E	M	I	O	E	I	L			
X	R	O	Y	A	L	I	S	T	E	S

ÉCRIVAINS EN HERBE avec l'OCCE



Le spectacle jeune public en itinérance

La tournée de spectacles Skali continue de sillonner le département du Puy-de-Dôme, ainsi que les départements voisins.

Skali est un dispositif départemental et régional destiné à proposer des spectacles professionnels à destination du jeune public mais également des rendez-vous familiaux, dans tous types de lieux y compris dans des espaces non dédiés aux spectacles vivants.

Il permet de construire des partenariats avec différentes structures : collectivités locales, associations, établissements scolaires, etc., tout en mutualisant les tournées.

Un travail de médiation et d'éducation artistique est également proposé en fonction des projets et envies de chacun. Cette saison culturelle itinérante s'est ouverte avec succès le 20 octobre avec l'Eukaryote Théâtre en partenariat avec la communauté de communes de Rochefort-Montagne.

Pour le premier trimestre de l'année scolaire 2011/2012, quatre spectacles (théâtre, ciné-concert, musique) ont été proposés aux écoles et pour des séances tout public : *Le Tour du monde en 80 jours*, avec la Compagnie l'Eukaryote Théâtre, *Un animal des amis mots* par la compagnie Laurent Deschamps, *Biques et piaffs* par la compagnie Label Caravane, *Papillons et Sortilèges* par la Compagnie Dédales.

Au total, dix-sept représentations ont eu lieu, dans sept lieux différents (soit douze séances scolaires et cinq séances tout public).

Ces projets de spectacles ne se construisent pas seuls, mais toujours en partenariat avec les structures locales.

Le service CEJ* de la FAL 63 est alors force de proposition concernant des projets jeune public. Il est présent pour conseiller et accompagner les structures sous différents aspects (logistique, administratif, technique, et également la médiation) : une véritable co-organisation. Citons notamment les riches partenariats avec la Ville de Blanzat et la communauté de communes de Rochefort-Montagne.



Depuis des années, ces structures nous font confiance pour élaborer leur programmation annuelle.

Ainsi, la ville de Blanzat accueillera trois spectacles dans la salle de la Muscade, pour des rendez-vous familiaux. C'est dans la communauté de Communes de Rochefort-Montagne que la nouvelle saison itinérante s'est ouverte avec succès le 20 octobre avec l'Eukaryote Théâtre en partenariat.

Cette collectivité accueillera prochainement six spectacles sur différentes communes de son territoire dans des salles non équipées, principalement à destination des écoles.

C'est ainsi que ces deux partenaires auront le plaisir d'accueillir le 5 février à Blanzat et le 6 et le 7 février à Nébouzat la compagnie belge Foule Théâtre qui proposera le spectacle *Ficelles*.

Découvert au Théâtre des Doms, lors du festival d'Avignon, ce spectacle a parcouru les routes de France, c'est donc un plaisir de leur proposer cette petite halte auvergnate.

Avec des bouts de ficelles, on peut inventer tout un monde, Foule Théâtre le prouve.

On observe un couple travailler, dormir, vivre tout simplement. Ce qui est extraordinaire, c'est de voir ce monde exister et ces personnages de bouts de ficelles prendre vie sous nos yeux grâce aux gestes précis des deux comédiens-manipulateurs. Brigitte et Alain deviennent acrobates, leur univers de bobines de fils et de cordages devient cirque et on se laisse alors emporter par leur humour décalé.

Alors, venez découvrir ce spectacle tendre et poétique qui séduira et émerveillera autant les enfants que leurs parents.

Pour toute information sur ces spectacles et sur le CEJ, n'hésitez pas à nous contacter au 04 73 14 79 26.

* L'équipe du service culture - éducation - jeunesse est constituée actuellement de quatre personnes : Anne-Sophie Ricoux, déléguée Culture, Vincent Landry, son adjoint, Amandine Tixier-Cros, coordinatrice éducation-jeunesse, et Anna Martinez, étudiante en master 2 "Action culturelle en milieu éducatif et collectivités locales" (à l'université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand) qui effectuera son stage à nos côtés jusqu'en juin.

Séjours vacances juniors enfants et adolescents

**Hiver-printemps 2012 -
Départ de Clermont-Ferrand.**

**Saint-Front (43) :
la nature sous tous ses angles**

Séjours 6-17 ans
 Mushier 6-16 ans
 La ferme 6-12 ans
 Le galop 6-17 ans
 Nature 8-16 ans

Dates selon activité :
 12 au 19 et du 19 au 26 février 2012
 7 au 14 et du 14 au 21 avril 2012

Tarifs selon activité :
de 504 € à 568 €

**Châtel (74) :
ski et surf aux portes du soleil**

Séjour 8-17 ans
 Séjour à dominante ski ou surf au cœur du plus grand domaine skiable du monde.

Ambiance festive au rendez-vous
 Dates : du 12 au 18 février 2012
Tarif : 707 €

**Tence (43) :
dynamisme et originalité**

Séjours 6-17 ans
 De glisse en surprise (quad, chiens de traîneau...) 6-14 ans
 Chiens de traîneau 6-14 ans
 Sports mécaniques 6-17 ans
 La piste aux étoiles (cirque) 6-15 ans
 Danse "intense" 13-17 ans
 Artiste en scène 13-17 ans
 Cinéma 12-16 ans

Dates selon activité :
 12 au 19 février et 19 au 26 février 2012
 7 au 14 avril et 24 au 21 avril 2012

Tarifs selon activité :
453 € à 589 €

Le Rouget (15) : stage karting

Séjours 10-13 ans
 Stage séances de conduite sur un circuit Séances de mécanique et de conduite.

De nombreuses autres activités, veillées, sports collectifs sont également au programme.

Dates : 8 au 14 et 15 au 21 avril 2012
Tarif : 561 €

**Chambon-sur-Lac (63) :
ski, neige et montagne**

Séjour 7-11 ans
 Séjour "neige et volcan" : ski alpin, biathlon, construction d'igloo, balade en raquettes, luges, jeux dans la neige, veillées...

Dates : du 13 au 17 février 2012
Tarif : 421 €

**Destination Paris :
Paris enchanté, Paris insolite**

Séjours 10-17 ans
 Découverte des monuments et sites les plus impressionnants de Paris, le Louvre, la tour Eiffel, le Sacré-Cœur, le stade de France, balade sur les Champs-Élysées, tour sur la Seine en bateau-mouche, une journée magique à Disneyland...

Dates : du 20 au 25 février 2012
Tarif : 657 €

**Pour tout renseignement ou inscription, contactez-nous :
Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme
Service Vacances Loisirs
31, rue Pélissier
63028 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 14 79 20
Fax 04 73 90 96 28
vacances@fal63.org**

Sauve qui peut le court-métrage ?

Le 19 décembre dernier, paraissait dans le journal *Libération* un article co-signé par un collectif d'acteurs et de réalisateurs appelant à célébrer dans toute la France le "Jour le plus court" de l'année (et la nuit la plus longue !) par des projections de films de court-métrage. Le film de court-métrage est-il en danger au point qu'à Clermont-Ferrand même, on en appelle encore à un "sauve-qui-peut le court-métrage" ? Jacques Curtil, chargé des relations avec la presse, nous rappelle que le festival qui fête cette année ses 34 ans, c'est d'abord des chiffres et des dates :

1979 : première "Semaine du court-métrage" ;
1981 : premier "Festival du court-métrage" ;
1989 : la compétition devient internationale ;
2000 : naissance d'une compétition "labo" (vidéo, numérique ou expérimentale...).

Et en cette année 2012 l'ouverture du festival a lieu vendredi 27 janvier. Plus de 400 films ont été sélectionnés parmi les 7 251 reçus ; ils seront projetés devant 4 933 fauteuils (occupés l'an dernier par 148 900 spectateurs) répartis en treize salles dont cinq sont sur le même boulevard François-Mitterrand.

Mais le festival c'est aussi un lieu, "La Jetée", construit et mis à disposition par la ville en 2000. C'est une association avec une équipe de 18 permanents sans compter les bénévoles. C'est surtout une action culturelle qui ne se limite pas au "coup de feu" de la période novembre-mars. Une des premières initiatives fut l'organisation de programmes-enfants le mercredi et le dimanche du festival. Par la suite furent instaurées les séances scolaires du matin, puis pour les plus jeunes des séances-écoles.

Mais en dehors de la semaine du festival et en partenariat avec la cinémathèque régionale sont mis en place des programmes de projections clé en main qui circulent dans les écoles sous l'appellation "L'école va au cinéma". De même sont organisés des ateliers de réalisation et de sensibilisation à l'image et à l'animation. "La Jetée" est en mesure d'accueillir des classes ainsi que des stages de visionnement et de formation pour les enseignants et les animateurs. Enfin l'association est engagée depuis une dizaine d'années dans l'organisation au mois de novembre de la "Quinzaine des droits de l'enfant" pour laquelle elle met à disposition une sélection de films et des animateurs.



Comme on le voit, le festival de Clermont-Ferrand est bien autre chose qu'une crise de consommation de films de court métrage pendant une semaine. C'est une animation à plein-temps.

**Renseignements supplémentaires sur les actions éducatives de l'association :
Festival du court-métrage - La Jetée 6, place Michel-de-L'Hospital
63058 Clermont-Fd Cedex 1
Tél. 04 73 91 65 73
www.clermont-filmfest.com**

Tragédies et violences urbaines

Auvergne laïque ne peut faire silence sur les faits qui bouleversent Clermont-Ferrand depuis plusieurs jours après la mort du jeune Wissam, habitant avec sa famille d'origine maghrébine le quartier de la Gauthière ; triste illustration de notre éditorial de novembre 2011 : il n'est pas possible en effet d'ignorer les questions politiques que soulèvent ces événements aussi alarmants que tristes. Le gouvernement observe un silence prudent sur le déchaînement d'une violence qui pourrait bien être la conséquence de la politique sécuritaire dont le président et ses partisans ne cessent de se réjouir, chiffres tronqués à l'appui...

Une politique de suppression de postes a privé des quartiers entiers d'une police de proximité ou d'un îlotage, pourtant favorables au maintien de la paix sociale. Il n'est pas exclu que la violence soit le signe d'un désespoir lié à la précarité économique et aux injustices d'une société où la richesse la plus insolente, la plus indécente, côtoie une pauvreté croissante, une misère dont on se demande si les responsables politiques, en place ou en quête de place, mesurent l'ampleur.

Samedi 14 janvier, à la faveur d'une longue marche de "protestation et de deuil" selon les termes mêmes de Chérif Bouzid, l'un des membres du collectif "Justice et égalité" organisateur de la manifestation dont il dit "qu'elle transpirait la dignité", des milliers de citoyens ont exprimé leur révolte et leur chagrin. Aux cris indignés qui ont retenti devant la préfecture, a succédé un immense recueillement place du 1^{er}-Mai. "L'objectif du collectif, dit encore Chérif Bouzid, est de réclamer justice et vérité sur cette affaire et de ramener le calme dans notre cité." Responsable associatif, Chérif Bouzid participe comme tant d'autres à l'œuvre inlassable menée par les associations



dans ces quartiers qualifiés de "difficiles" qui ont aujourd'hui fait la preuve d'un civisme et d'une responsabilité qu'on ne leur reconnaît que trop rarement. Il est cependant toujours à craindre, dans des événements de cette nature, les multiples récupérations qui vont alimenter polémiques, programmes ou règlements de comptes. Il est à craindre aussi le déferlement des clichés haineux qui attisent la guerre civile entre des ethnies qu'on fustige et des policiers qu'on diabolise et font le jeu infâme de certains commentateurs. À la manière d'une tragédie antique, chaque scénario avance son bouc émis-

saire et réclame vengeance ; l'émotion, enfin, même quand elle est légitime, ajoute encore à la complexité de la tragédie et rend incertaine et précaire la frontière entre victimes et bourreaux. S'il est vrai que rien ne peut consoler une famille d'avoir perdu un fils, rien ne justifie que s'instaure un climat de violence et des actes de vandalisme s'exerçant aveuglément contre des citoyens innocents qui tremblent jour et nuit et redoutent l'arbitraire de la rage et de la vengeance : les causes, par ailleurs noblement défendues, et l'exigence citoyenne de justice et de vérité ne peuvent s'accréditer de la

terreur et s'en trouvent au contraire compromises.

Aucune parole démagogique ne suffira à calmer les désespoirs d'une population : reste à croire, avec le collectif "Justice et égalité", au retour de la sérénité et d'une lucidité qui permettra de désigner les vrais responsables.

Dans cette perspective, notre journal se donnera le temps de la réflexion et de l'analyse - dont Edgar Morin déclarait qu'elle "doit se substituer à l'imprécation" -, sachant aussi que ni les piloris ni le seul retour au calme ne constituent une solution aux aspirations de citoyens bafoués.

Témoignage d'un habitant du quartier

La mort de Wissam est survenue dans un contexte favorable à toutes les formes d'explosion, comme si elle n'était que l'allumette devant un dépôt d'essence. La question n'est pas seulement de savoir comment est mort ce jeune homme, ni qui l'a tué mais pourquoi on peut mourir aussi bêtement à 30 ans. Comme l'a dit le frère de la victime : "Mon frère n'était pas parfait" et la police ne l'est sans doute pas non plus. Jeunes et policiers sont des hommes avec leurs qualités et leurs défauts. Ce que nous condamnons avec force, c'est la violence de certains qui profitent de l'émotion des autres pour rendre la vie de la population de ces quartiers vraiment insupportable. Le climat est tellement pesant que les seules discussions entre les gens privés de sommeil, tendus, craignant pour leurs biens et leurs personnes ne portent plus que sur ces événements. Nous devons penser aux habitants de ces quartiers qui vivent dans la peur de mourir, coincés dans les étages de leurs tours et dont le hall et les escaliers sont dévastés ; nous devons penser aux enseignants qui recueillent le matin des gamins apeurés ; nous devons penser aux responsables d'associations qui, chaque soir, ont continué leurs activités malgré la peur pour leurs adhérents et pour eux-mêmes. Des hommes, des femmes, des jeunes et des moins jeunes veulent encore croire en ces quartiers et continuer à y vivre.

Auvergne laïque

Abonnez-vous, réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FORUM

La princesse des quartiers Nord

Dans le cadre du programme du parc Livradois-Forez, Ciné-Parc organise un programme annuel de ciné-discussion, en coopération avec les associations et organismes culturels locaux. Chaque séance (à raison de quatre par an) propose un film documentaire en relation avec l'actualité sociale, la localité d'accueil se chargeant de l'organisation de la projection et de l'animation des débats.

C'est ainsi que le public de Billom (parmi d'autres communes) a pu découvrir le film de Régis Sauder, *Nous, princesses de Clèves*, et en débattre sous la conduite d'Alain Chevarin, professeur de lettres et ex-formateur à l'IUFM de Clermont-Ferrand.

Il est permis, grâce à cette œuvre cinématographique un peu insolite, d'éprouver, pour la première fois, une certaine gratitude à l'égard de Nicolas Sarkozy ; sans son indigence culturelle, sans ses sarcasmes, ce film n'aurait peut-être jamais vu le jour et il en aura été en quelque sorte le promoteur.

Le film procède à une double réhabilitation. Réhabilitation d'abord de l'œuvre décriée, *La Princesse de Clèves*, qui, comme le dit un personnage du film - un professeur -, est "une œuvre exigeante" qui ne se lit pas facilement et dont notre président a prétendu que la connaissance n'était guère utile dans l'exercice de bien des métiers.

Réhabilitation d'un milieu, ensuite, celui des "quartiers nord de Marseille", qui, comme toutes les banlieues, souffre d'une réputation lamentable ; on ne soupçonnerait pas de trouver, dans ces lieux réprouvés, les lecteurs d'une œuvre littéraire prestigieuse.

Ce film témoigne d'une rencontre - et c'est bien une rencontre dont il s'agit, c'est-à-dire quelque chose où s'accomplissent une découverte, un partage, un échange -, rencontre complètement improbable entre le livre (à la réputation très intellectuelle, voire rébarbative) et les jeunes gens accusés de pauvreté culturelle et de résistance à toute forme d'apprentissage ; indignes, en quelque sorte, de toute littérature.

Et voilà que le livre leur parle, voilà qu'elles se découvrent princesse de Clèves sermonnées par leur mère, livrées aux désordres du désir, condamnées à un mariage sans amour ; voilà qu'ils s'avouent "chaud lapin comme le duc de Nemours" ; voilà que la souffrance d'amour traverse les siècles et vient, toujours avec la même ardeur, brûler leur âme. Le film raconte donc l'histoire d'un glissement presque miraculeux entre l'histoire douloureuse de la princesse de Clèves et la vie des jeunes lecteurs.

Qu'on ne s'attende toutefois pas à un film pédagogique : il ne s'agit ni d'une démonstration didactique, ni d'un cours de littérature ; il ne s'agit pas d'une expérience d'école qui se voudrait exemplaire. On ne peut non plus réduire ce documentaire à un simple reportage ;

même s'il nous plonge dans l'intimité profonde des personnages, dont on rencontre les familles, qu'on suit dans leurs quartiers, leurs appartements, leurs chambres ; même si le milieu que l'on peint est très présent et que le cinéaste l'évoque sans le transformer (rien n'est embelli, rien non plus n'est enlaidi).

C'est le traitement du décor qui révèle l'intention profonde du film ; rien de pittoresque dans cette peinture - cette ébauche plutôt - de Marseille qui relève davantage du symbolisme que du réalisme ; de grands pans d'immeubles sous un ciel d'orage, un terrain vague, une vue générale, comme une carte postale, mais à l'horizon fermé : Marseille de ce film-là, de ces destins-là, ignore la présence (l'ouverture) de la mer. Parfois, une échappée : *La Princesse de Clèves* accomplit cette fonction, le livre entrouvre l'horizon.

Les spectateurs découvrent des personnages semblables à tous les êtres humains, portant en eux des émotions et des pensées qui nous les rendent fraternels, à l'encontre tous les préjugés. À ce titre, ce film peut être regardé comme un plaidoyer pour la fraternité, la révélation, dans tous les êtres, de l'humaine condition. Une des réussites du film tient dans le fait qu'il est un film sur "la banlieue" où l'on n'exhibe aucune violence, si ce n'est celle des sentiments d'une part - à l'image du livre que les jeunes gens s'approprient - et celle des conditions sociales qui pèsent sur eux comme une fatalité. Aux portes de la vie, troublés par toutes les questions qui agitent l'adolescence, ces garçons et ces filles passent d'une prison à l'autre : celle des immeubles, celle de la famille aussi, celle de l'école. Pourtant l'enthousiasme (même passager) que fait naître le livre, la découverte d'un monde différent (une visite au Louvre qui les enchante) diffusent dans un univers assombri d'une mélancolie profonde d'imperceptibles lueurs d'espoir.

Rien de dogmatique enfin dans ce récit, rien de fabriqué non plus, mais un parti pris de la caméra qui contribue, sans effets spectaculaires, à l'émotion du film et constitue l'essentiel de son style : la plus grande partie du reportage est en effet constituée de gros plans sur les visages ; au-delà du procédé, le film atteint alors une dimension poétique. Un traitement sensuel des visages confère aux personnages la dimension de l'incarnation ; autrement dit, une approche véritablement érotique - la caresse d'une caméra sans voyeurisme - nous rend ces visages, à portée du regard, de la main et du cœur, chaleureux et bouleversants. À tout cela s'ajoutent l'authenticité des situations, la sincérité des jeunes acteurs, leur beauté indécible, dont tout le film est illuminé.

Pour toutes ces raisons, *Nous, princesses de Clèves* est une œuvre singulière dont la découverte est, pour le spectateur, un privilège et auquel il est presque voluptueux de s'abandonner.

Alain Bandiera

FAL - Tél. 04 73 91 00 42 - Fax 04 73 90 96 28

E-mail : auvergnelaique@fal63.org

Directeur de publication : Gérard Chanel

Rédacteur en chef : Guy Grand

Secrétaires de rédaction :

Frédéric Rideau, Françoise Manry

Comité de rédaction : Alain Bandiera,

Gérard Chanel, Marcel Col, Régis Faucheu,

Bernard Gilliet, Bernard Guillot, Roland Moulin

Conception/réalisation - Impression : fusium

04 73 73 25 25 - F25067

Abonnement 1 an : 16 €

Commission paritaire n° 0411 G 84688

Dépôt légal : janvier/février 2012 - N° 434

QUOI DE NEUF ?

La République contre son école par Eddy Khaldi et Muriel Fitoussi

Difficile de résumer un tel livre de 336 pages ni même d'en donner une table des matières complète. On ne peut ici qu'en indiquer les têtes de chapitres et quelques points significatifs et en recommander vivement la lecture à nos amis lecteurs d'*Auvergne Laïque*.

• Introduction : Omerta sur le dualisme scolaire :

Dénigrer et dénaturer le service public Aligner le public sur le privé

• Chapitre 1 : Fonds publics pour une seule école :

Depuis la loi Debré, la République joue contre son camp...

Le privé, une machine de guerre contre l'école publique ...

La gauche est-elle encore héritière de l'école de la République ?

• Chapitre 2 : La concurrence Public privé

Silence on privatise l'école publique... La rue de Grenelle, chambre d'écho de la publicité faire au privé...

L'UMP veut donner le "libre choix" ...

• Chapitre 3 : Requiem pour l'école publique

L'école privée, dernière visibilité sociale de l'Église...

L'enseignement catholique, cheval de Troie du libéralisme...

Des évêques en première ligne...

• Chapitre 4 : Éduquer pour évangéliser Une éducation sexuelle catholique...

Loi Carle, triomphe de l'équivoque...

Latran, des promesses tenues par Kouchner...

• Chapitre 5 : On m'appelait Éducation nationale

Fin de l'État qui éduque, consécration du parent-client...

La gauche, grande muette...

Liberté d'enseignement et liberté d'entreprise...

Reconvoquer le discours des bâtisseurs...

• Conclusion : La contre offensive citoyenne et républicaine

Et pour en savoir plus visitez le site : www.la-republique-contre-son-ecole.fr/

Pacte contre l'échec scolaire

Ce pacte national, dont la Ligue de l'enseignement est un des premiers signataires, se fonde sur l'expertise de l'AFEV (association de la Fondation Étudiante pour la Ville) issue de 20 ans d'intervention auprès d'enfants et de jeunes en difficulté dans les quartiers populaires.

La France, 5^e puissance mondiale, connaît un échec scolaire massif qui se traduit par la sortie du système éducatif de 150 000 jeunes sans diplôme chaque année.

Fortement inégalitaire, cet échec scolaire menace la cohésion sociale, à une époque où la réussite scolaire est un sésame de plus en plus indispensable à l'insertion sociale et professionnelle.

Au-delà des chiffres, c'est une réalité très difficile que vivent, dans leur rapport à l'école, des milliers d'enfants et leur famille, et dans une autre mesure les enseignants eux-mêmes. Notre système scolaire est en effet caractérisé par une forte pression sur les élèves et leurs parents et par une compétition qui crée de la souffrance et nuit à son efficacité.

Il faut passer d'un système de "sélection" à un modèle de "promotion", d'où chaque enfant, quelles que soient ses difficultés et ses aptitudes, pourra sortir avec la qualification et les compétences nécessaires à son futur parcours, avec un rapport confiant aux apprentissages et une image positive de soi.

Ce ne sont pas des mesures, ni même des réformes aussi audacieuses soient-elles, qui suffiront à redonner à l'éducation son rôle premier et son efficacité. Il faut aujourd'hui définir ensemble le modèle éducatif que nous souhaitons pour la société française. C'est l'un des enjeux des prochaines élections nationales.

Positionnement de l'AFEV

Ce pacte national se concentre sur la question de l'échec scolaire. Réponse pragmatique à un problème crucial, il

se fonde sur notre expertise issue de 20 ans d'intervention auprès d'enfant et de jeunes en difficulté dans les quartiers populaires. Ce n'est ni notre rôle ni notre légitimité de répondre des questions plus globales mais tout aussi fondamentales pour notre système éducatif, telles que celles portant sur le moyens, les métiers, la gouvernance de établissements scolaires... Lesquelles devront aussi trouver réponse.

Trois priorités :

1 En finir avec l'amalgame effort et souffrance

L'acte d'apprendre nécessite des efforts répétés et soutenus. Or notre système a pour particularité de placer un nombre très important d'enfants en situation de souffrance, incompatible avec les exigences de l'apprentissage. Dévalorisation de soi, intériorisation de l'échec, violences des rapports avec les autres... Cette souffrance est un fléau qui impacte bien souvent l'ensemble de leur parcours.

Il faut prendre conscience de cette réalité sans la confondre avec un manque d'effort ou de ténacité.

Le bien-être et la sérénité des élèves sont indispensables aux exigences de la performance scolaire.

■ Ainsi le remplacement de la notation à l'école élémentaire par une évaluation fondée sur les compétences de l'enfant doit être un premier signe d'évolution.

■ L'observation du climat scolaire dans les établissements constituerait également un levier pour améliorer le bien-être des enfants.

■ Il faudrait intégrer le travail person-



nel au temps scolaire afin de ne plus laisser les plus fragiles seuls face à leurs devoirs. Dès lors, un accompagnement individualisé hors temps scolaire, mené par les associations d'éducation populaire, pourrait être proposé aux élèves en fragilité, pour leur redonner goût à l'école, leur faire retrouver confiance en eux et leur offrir une ouverture culturelle. Mené en lien avec les familles, il aiderait aussi des parents souvent très angoissés à se sentir plus légitimes pour suivre la scolarité de leurs enfants.

2 Réinventer le collège unique

Difficultés d'enseigner, tensions entre élèves, multiplication des processus de décrochage scolaire : Le collège cristallise les difficultés du système éducatif français. Initialement pensé comme un "petit lycée", il n'a pas réussi, sur cette base, le pari de la massification menée dans les années 70.

Le collège doit être repensé comme le prolongement de l'école primaire afin que chaque élève en sorte avec les compétences scolaires et culturelles nécessaires pour son futur parcours. Pour cela, à l'entrée, les enseignements devraient être organisés en grands blocs de matières pour devenir progressivement plus spécialisés, et le travail en groupes réduits gagnerait à être systématisé.

3 Pour une orientation choisie en filière professionnelle

L'enseignement professionnel accueille un tiers des lycéens français. Mais souvent vécue comme une injustice - l'élimination d'une trajectoire scolaire idéale -, l'orientation en "pro" a trop longtemps été envisagée comme une option par défaut réservée aux élèves "non qualifiés" pour les filières d'enseignement général. C'est la raison pour laquelle la majorité des sorties sans diplôme se compte dans la voie professionnelle.

C'est un plan global qui doit être lancé. Il faut améliorer les conditions d'accueil, élargir l'offre de filières, moderniser le matériel mis à disposition, renforcer le lien avec le monde professionnel, accompagner les bacheliers professionnels vers la poursuite d'études...

Pour financer un tel plan, on pourrait s'appuyer sur la refonte de la taxe d'apprentissage.

Face à la "course à l'armement scolaire" à laquelle on assiste aujourd'hui, enseignants, familles et associations, nous devons unir nos forces pour aider les élèves les plus en difficulté à ne pas sombrer. Nous appelons à une nouvelle convergence contre l'échec scolaire !

Signez et relayez le pacte sur www.pacteechecscolaire.org